

Séance du 18 avril 2016

(Sous réserve d'approbation lors de la prochaine séance)



Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 avril 2016, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Pierre REBEIX, Maire. Date de la convocation : 11 avril 2016.

	Présent	Excusé	Procuration
M. Pierre REBEIX	X		
Mme Isabelle PASSUELLO	X		
M. Roger BOUTHERRE	X		
M. Jean-Camille YERLY	X		
M. Robert CLEMENT	X		
Mme Jacqueline BILAT	X		
Mme Catherine BOISSIN	X		
Mme Carole CHENEVAL	X		
M. Philippe CLAVERI		X	M. Roger BOUTHERRE
M. Laurent FOURNIER	X		
Mme Rose-Marie HENRI	X		
M. Michael KEWLEY	X		
M. Julien MORELLI	X		
Mme Marilou NYITRAI-WOLF	X		
Mme Corinne RESCANIERES		X	Mme Isabelle PASSUELLO
M. Fabien ROUGIER		X	
Mme Anneke VAN DER VOSSEN	X		
M. Wim WETERINGS	X		

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2016.
3. Délibérations :
 - 3.1 Subventions 2016,
 - 3.2 SleA – Avant-projet sommaire - Plan de financement du projet d'éclairage public « rue des Maures ».
 - 3.3 SleA – Avant-projet sommaire - Plan de financement pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication et du réseau basse tension « rue des Maures »,
 - 3.4 SleA – Avant-projet définitif - Plan de financement du projet d'éclairage public « route de Chenaz »,
 - 3.5 SleA – Avant-projet définitif - Plan de financement du projet d'éclairage public « bas de la rue François Estier »,
 - 3.6 Régularisation de l'échange entre la commune d'Echenevex et M. Christoph SCHÄFER et Mme Christine VÖLLINGER,
 - 3.7 Proposition d'un tarif d'élagage à facturer aux particuliers,
 - 3.8 Acquisition de matériel informatique de l'école = demande de subvention au SleA.
4. Questions diverses.
 - 4.1 Élections législatives partielles des 05 et 12 juin 2016,
 - 4.2 Lancement des travaux Rue François Estier.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30 et fait lecture de l'ordre du jour.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour portant sur le mandat à donner au Maire pour signer et déposer une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle A 82.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ordre du jour.

1. Désignation du secrétaire de séance : M. Michaël KEWLEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 21 mars 2016 :

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Madame Rose-Marie HENRI rejoint la séance à 20 h 39.

3. Délibérations :

3.1 Subventions 2016.

Monsieur le Maire **RAPPELLE** au Conseil Municipal qu'il a été voté au budget primitif 2016 un montant de 18 000.00 Euros pour l'attribution des subventions.

Il propose à l'Assemblée d'attribuer les subventions suivant la répartition ci-jointe.

➤ **Le Conseil, OÙ l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ACCEPTE** la répartition des subventions suivant le détail ci-joint et **AUTORISE** le Maire ou son représentant légal, à procéder aux règlements correspondants.

Messieurs Roger BOUTHERRE, Robert CLEMENT, Michaël KEWLEY et Jean-Camille YERLY s'abstiennent pour l'attribution de la subvention à l'Amicale des Pompiers, Monsieur Roger BOUTHERRE s'abstient pour l'attribution de la subvention à l'ESCO, Madame Isabelle PASSUELLO s'abstient pour l'attribution de la subvention à Pays de Gex Natation, Messieurs Pierre REBEIX et Jean-Camille YERLY s'abstiennent pour la subvention à ECHENEVEX ANIMATION, Madame Rose-Marie HENRI s'abstient pour l'ensemble des subventions.

3.2 SleA – Avant-projet sommaire - Plan de financement du projet d'éclairage public « rue des Maures ».

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme détaillé du projet d'extension et de modernisation de l'éclairage public rue des Maures qui sera réalisé en 2018, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 36 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 12 512,54 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

➤ **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE** l'avant-projet sommaire d'extension et de modernisation de l'éclairage public « rue des Maures », **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant et **DIT** que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits l'année de réalisation des travaux.

3.3 SleA – Avant-projet sommaire - Plan de financement pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication « rue des Maures ».

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme détaillé du projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication « rue des Maures » qui sera réalisé en 2018, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 13 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 10 800,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'avant-projet sommaire pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication « rue des Maures », AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense seront inscrits l'année de réalisation des travaux.**

3.4 SleA – Avant-projet sommaire - Plan de financement pour la mise en souterrain du réseau basse tension « rue des Maures ».

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme détaillé du projet de mise en souterrain du réseau basse tension « rue des Maures » qui sera réalisé en 2018, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 52 500,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 0,00 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'avant-projet sommaire pour la mise en réseau souterrain du réseau basse tension « rue des Maures » et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant.**

3.5 SleA – Avant-projet définitif - Plan de financement du projet d'éclairage public route de Chenaz.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet d'éclairage public route de Chenaz au stade l'avant-projet sommaire avait été validé au cours de la réunion du 21 septembre 2015.

Il présente l'avant-projet définitif, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 57 000,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 7 649,72 €.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'avant-projet définitif d'extension et de modernisation de l'éclairage public de la route de Chenaz, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.**

3.6 SleA – Avant-projet définitif - Plan de financement du projet d'éclairage public du bas de la rue François Estier.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet d'éclairage public du bas de la rue François Estier au stade l'avant-projet sommaire avait été validé au cours de la réunion du 21 septembre 2015.

Il présente l'avant-projet définitif, ainsi que le plan de financement rattaché établi par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain.

Le montant total des travaux s'élève à 106 000,00 € TTC. La participation prévisionnelle nette restant à la charge de la commune s'élève à 44 611,76 €.

Monsieur le Maire précise que depuis l'avant-projet sommaire, les montants ont évolués en raison des modifications de l'emprise du projet.

Madame Rose-Marie HENRI demande pourquoi y-a-t-il autant de points lumineux ?

Monsieur le Maire répond que c'est conforme aux normes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'avant-projet définitif d'extension et de modernisation de l'éclairage public du bas de la rue François Estier, AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les crédits correspondants à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2016.**

3.7 Régularisation de l'échange entre la commune d'Echenevex et M. Christoph SCHÄFER et Mme Christine VÖLLINGER.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 08 décembre 2014 portant régularisation de la cession par la commune à M. Christoph SCHÄFER et Mme Christine VÖLLINGER d'une partie de la parcelle AO 156 appartenant au domaine privé de la commune d'une superficie de 196 m2 devenue parcelle AO 358.

Cette cession est opérée moyennant le prix de 42 107,99 € payé par compensation, par la cession de 9 m2 de la parcelle AO 231 devenue parcelle AO 361 et la réalisation d'un mur en gabions par M. Christoph SCHÄFER et Mme Christine VÖLLINGER.

- **Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE la cession à M. Christoph SCHÄFER et Mme Christine VÖLLINGER de 196 m2 de la parcelle AO 156 devenue parcelle AO 358 moyennant le prix de 42 107,99 € représentant 9 m2 de la parcelle AO 231 devenue parcelle AO 361 et le mur en gabions, AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tous les documents s'y rapportant et DIT que les frais sont à la charge des acquéreurs respectifs conformément à la convention signée le 31 octobre 2013.
La présente décision annule et remplace la délibération n° 0114/2014 du 08 décembre 2014.**

3.8 Proposition d'un tarif d'élagage à facturer aux particuliers.

Monsieur le Maire expose aux membre du Conseil Municipal que l'article L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité pour le maire, après mise en demeure des propriétaires négligents restée sans résultat, de faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales pour garantir la sûreté et la commodité du passage. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents. Cette procédure est applicable aux voies du domaine public routier communal.

Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif horaire de 80 € pour l'élagage à facturer aux particuliers lorsque celui-ci est assuré par le personnel communal avec le matériel appartenant à la collectivité.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal DÉCIDE d'instaurer un tarif horaire d'élagage lorsqu'il est réalisé par le personnel communal avec le matériel (tracteur et épareuse) appartenant à la collectivité, FIXE à 80 € le tarif horaire à facturer aux particuliers et DONNE tout pouvoir au Maire ou à son représentant légal, afin de mettre en œuvre cette décision et de procéder au mandatement chaque fois qu'il conviendra, en contrepartie de la réalisation de cette prestation.

3.9 Acquisition de matériel informatique pour l'école = demande de subvention au SIEA.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du SIEA dans le cadre du projet d'acquisition de matériel informatique pour l'école, dont le montant s'élève à 77 582,00 € HT soit 93 098,40 € TTC.

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal SOLLICITE une aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie et de Communication de l'Ain pour l'acquisition de matériel informatique de l'école et DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant légal, pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

3.10 Mandat à donner au Maire pour signer et déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles A 51 et A 82 située en zone NATURA 2000.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de l'autoriser à signer et déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles A 51 et A 82, propriétés communales situées aux lieux-dits « Au Fouet » et « Chanay » en zone NATURA 2000, dans le cadre de l'aménagement d'un bassin naturel de rétention et de piégeage des embâcles, conformément aux articles L 341-3 et R 341-1 et suivants du code forestier.

Cette demande sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain et instruite par la Direction Départementale des Territoires.

- Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR, 2 voix CONTRE (Mme Carole CHENEVAL, M. Michaël KEWLEY) et 3 ABSTENTIONS (Mme Rose-Marie HENRI, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, M. Philippe CLAVERI), le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles A 51 et A 82 situées en zone NATURA 2000 dans le cadre du projet d'aménagement d'un bassin naturel de rétention d'alluvions.

Questions diverses :

4.1 Elections législatives partielles des 05 et 12 juin 2016.

Monsieur le Maire propose qu'un DOODLE soit envoyé aux conseillers municipaux.

4.2 Lancement des travaux Rue François Estier.

Monsieur Jean-Camille YERLY informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la rue François Estier vont se dérouler du 17 mai au 17 juillet 2016.

Le tronçon de la rue François Estier entre le carrefour Mathieu et les intersections avec le chemin en Combe et la rue du Bourg sera totalement fermé à la circulation. Un rond-point provisoire sera mis en place à titre expérimental au carrefour Mathieu après réalisation de la tranche ferme des travaux.

Monsieur YERLY précise que l'entreprise a besoin d'une zone de chantier et propose de déplacer les conteneurs au complexe multisport. Il soumet cette suggestion à l'avis du Conseil Municipal.

Cette proposition reçoit un avis favorable par 11 voix POUR, 5 voix CONTRE (Mme Catherine BOISSIN, Mme Rose-Marie HENRI, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Roger BOUTHERRE) et 1 ABSTENTION (M. Philippe CLAVERI).

4.3 Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à formuler un avis sur le projet de police intercommunale.

4.4 Madame Catherine BOISSIN demande aux conseillers municipaux de l'informer de leur éventuelle participation « aux sapins des Maires ».

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le mardi 17 mai 2016 à 20 h 30 (à titre indicatif).

La séance de ce conseil est levée à 22 heures 09.

*Pierre REBEIX,
Maire d'ECHENEVEX,*